Suite de la page 1

Pourquoi cette expérience et pourquoi maintenant ?

Il ne s'agit pas de savoir si un aménagement de bourg aurait dû être entrepris il y a longtemps. Il s'agit de constater que :

- la circulation de véhicules de plus en plus nombreux, de plus en plus gros pour certains,
- les incivilités au nombre desquelles il faut ranger la vitesse excessive, le stationnement de facilité ou égoïste,
- l'absence de trottoirs dignes de ce nom en maints endroits et celle d'autres aménagements permanents,

menacent la sécurité de tous et notamment celle des piétons, des cyclistes, des personnes à mobilité réduite. La décision prise par le Conseil municipal de réaliser sur plusieurs années un aménagement concerté du bourg était l'occasion de définir nos priorités et d'entreprendre les aménagements de sécurité nécessaires et urgents dans cette partie du bourg.

Quelles difficultés faut-il prévoir ?

Des difficultés sont à prévoir, liées d'abord à nos habitudes anciennes de circulation et de stationnement. Quelques autres, sans doute, liées aux nouvelles données de la circulation en expérimentation. De toute façon il faudra, si ce n'est aujourd'hui ce sera plus tard, que chacun accepte de se remettre en question, à travers son comportement et ses habitudes d'utilisateur de la voie publique, si nous ne voulons pas qu'un jour il soit impossible de circuler ou de stationner dans notre bourg sans mettre en péril la sécurité d'autrui.

Des mesures d'accompagnement seront-elles mises en place ?

Un certain nombre de mesures d'accompagnement sont nécessaires :

- D'abord la pose d'une signalétique provisoire importante dont vous avez le détail dans le plan central.
- Ensuite, une limitation de vitesse à 30 km/h dans toute la traversée du bourg ainsi qu'une limitation ciblée du stationnement à certains endroits dangereux.
- Enfin un comptage des poids lourds pour évaluer la possibilité d'éventuelles limitations à l'avenir.

Une surveillance plus importante par les services de la Gendarmerie sera mise en place pendant l'expérimentation.

Quelle information pour la population ? Comment la population sera-t-elle associée à la décision et comment pourra-t-elle s'exprimer ?

La population (c'est-à-dire chacune et chacun d'entre nous, commerçants et artisans, parents d'élèves et tous les autres, jeunes et anciens qui vivons, habitons, travaillons dans la Commune) doit pouvoir s'informer et participer à la décision.

Pour s'informer il y a d'abord ce numéro spécial de « En direct de la mairie » puis une réunion publique qui aura lieu le 20 février 2015 à 18 h 30 salle Casino en présence de tous les partenaires.

Pour participer à l'évaluation et contribuer au choix, des formulaires seront à la disposition de chacun qui voudra s'exprimer et une nouvelle réunion publique sera organisée à cet effet.

Qui sont nos partenaires dans cette opération ?

Les partenaires qui nous apportent leur expertise et leurs conseils regroupent le Bureau d'études chargé de l'aménagement du bourg, les services du Conseil général, la Gendarmerie. Mais naturellement l'ensemble des Saintamantois est concerné.

Quel est l'intérêt d'un sens unique de circulation ?

Si l'expérimentation permettait de conclure à la possibilité de retenir la mise en place d'un sens unique dans nos deux rues principales, chacun peut bien imaginer que les conditions de circulation seraient très différentes dans le bourg et les possibilités d'aménagement de sécurité et de circulation beaucoup plus nombreuses et importantes.

Si les deux sens de circulation devaient être maintenus, on reviendrait aux conditions de circulation connues avec des possibilités d'aménagement réduites.

COMMUNE DE SAINT AMANT DE BOIXE

en direct de la mairie...

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, Mardi : de 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi : fermée toute la journée.
Jeudi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 17 h
Vendredi : de 13 h 30 à 17 h

Tél. 05 45 39 72 15
N° d'urgence : 06 07 29 20 81
Fax : 05 45 22 71 79
E.mail : mairie@saintamantdeboixe.fr
WWW. saintamantdeboixe.fr
WWW. abbaye.saintamantdeboixe.fr

AMENAGEMENT DU BOURG DE SAINT AMANT DE BOIXE

EXPÉRIMENTATION D'UN PLAN DE CIRCULATION RUE BASSE - RUE DU CENTRE DU 2 AU 22 MARS 2015

RÉUNION PUBLIQUE
Vendredi 20 février à 18h30
SALLE CASINO

Depuis quelques temps, l'information est connue : un nouveau plan de circulation, c'est-à-dire une modification des sens de circulation, va être expérimenté dans le bourg.

Ce numéro spécial de « En direct de la Mairie » est, avec la réunion publique qui aura lieu avant le début de l'expérience, un des éléments de l'information réalisée pour que chaque habitant de Saint Amant soit précisément informé du détail de l'opération, de sa durée, des raisons qui l'expliquent et la rendent nécessaire, des difficultés et des désagréments provisoires qui pourront en résulter pour chacun d'entre nous, mais aussi des mesures bénéfiques qu'on peut en espérer une fois que les conclusions seront tirées, avec la participation de la population.

Que signifie une « expérimentation » ?

Une expérimentation, en matière de circulation comme dans d'autres domaines, est une mesure provisoire destinée à vérifier la possibilité de réaliser une proposition nouvelle et à en évaluer les avantages ou les inconvénients.

Quelles dates et quelle durée d'expérimentation ?

La durée de l'opération sera de 3 semaines, du 2 au 22 mars, la semaine du 2 au 8 étant une période de vacances scolaires permettra un démarrage plus « léger » de l'expérimentation.

En quoi cela consiste-t-il exactement ?
La circulation sera-t-elle interrompue dans certaines rues de Saint Amant ?
Quel est le territoire concerné ?

La proposition consiste à mettre la rue Basse et la rue du Centre en sens unique de circulation. Les autres rues de Saint Amant ne seront pas concernées par cette expérimentation. La circulation ne sera pas interrompue.

La décision définitive est-elle prise sinon qui la prendra et comment sera-t-elle prise ?

Naturellement, la décision définitive engageant l'avenir n'est pas prise. L'adoption ou le rejet de la mise en sens unique de nos deux principales rues ne sera décidée qu'après avoir analysé ensemble (c'est-à-dire tous les partenaires de l'opération) les résultats concrets de l'expérimentation, apprécié les avantages et les inconvénients. La responsabilité de la décision finale appartiendra au Conseil Municipal.

SIGNALISATION DU PLAN DE CIRCULATION PROVISOIRE DU 2 AU 22 MARS 2015

Rue Basse

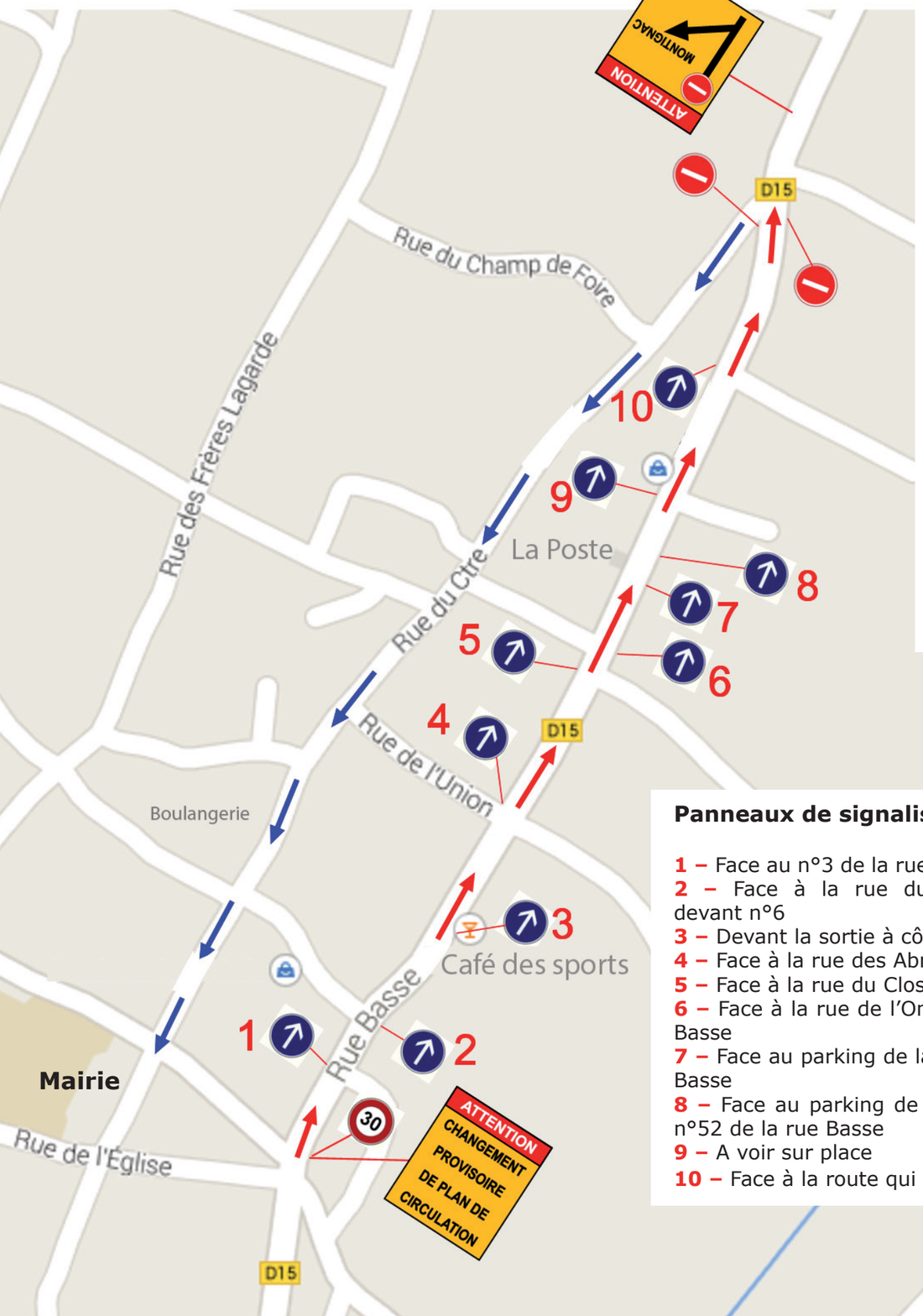

Panneaux de signalisation

1 – Face au n°3 de la rue Basse, carrefour rue des Egouts
2 – Face à la rue du Marché, carrefour rue Basse devant n°6
3 – Devant la sortie à côté du bar des sports
4 – Face à la rue des Abreuvoirs, carrefour rue de l'Union
5 – Face à la rue du Clos, devant le n°19 de la rue Basse
6 – Face à la rue de l'Omnibus, devant le n°40 de la rue Basse
7 – Face au parking de la Poste, devant le n°46 de la rue Basse
8 – Face au parking de l'ancienne pharmacie, devant le n°52 de la rue Basse
9 – A voir sur place
10 – Face à la route qui mène au stade de football

Panneaux de signalisation

11 – Face au parking rue du Centre, avant la rue du Tennis
12 – Face à la rue du Tennis
13 – Devant le n°37 de la rue du Centre
14 – Face au n°20 de la rue du Centre, devant le cabinet médical
15 – Face à la rue de l'Omnibus, devant le n°33 de la rue du Centre
16 – Face à la rue Tortueuse, devant le n°18 de la rue du Centre
17 – Face à la rue de la Croix Bouchard
18 – Devant le n°27 de la rue du Centre
19 – Devant l'Atelier Alonso, carrefour rue du Centre et rue de l'Union
20 – Face à la rue du Grand Four, carrefour avec la rue du Centre
21 – Devant le n°13 de la rue du Centre
22 – Face à la sortie du parking du Marché
23 – Devant le n°9 de la rue du Centre
24 – Face à la rue de la Poule, devant le n°8 de la rue du Centre
25 – Devant le parking du n°1 de la rue du Centre (Casino)
26 – Rue des écoles, devant la bande jaune
27 – Carrefour rue de l'Hôtel de Ville et rue du Centre
28 – Place de l'Hôtel de Ville, sous le miroir
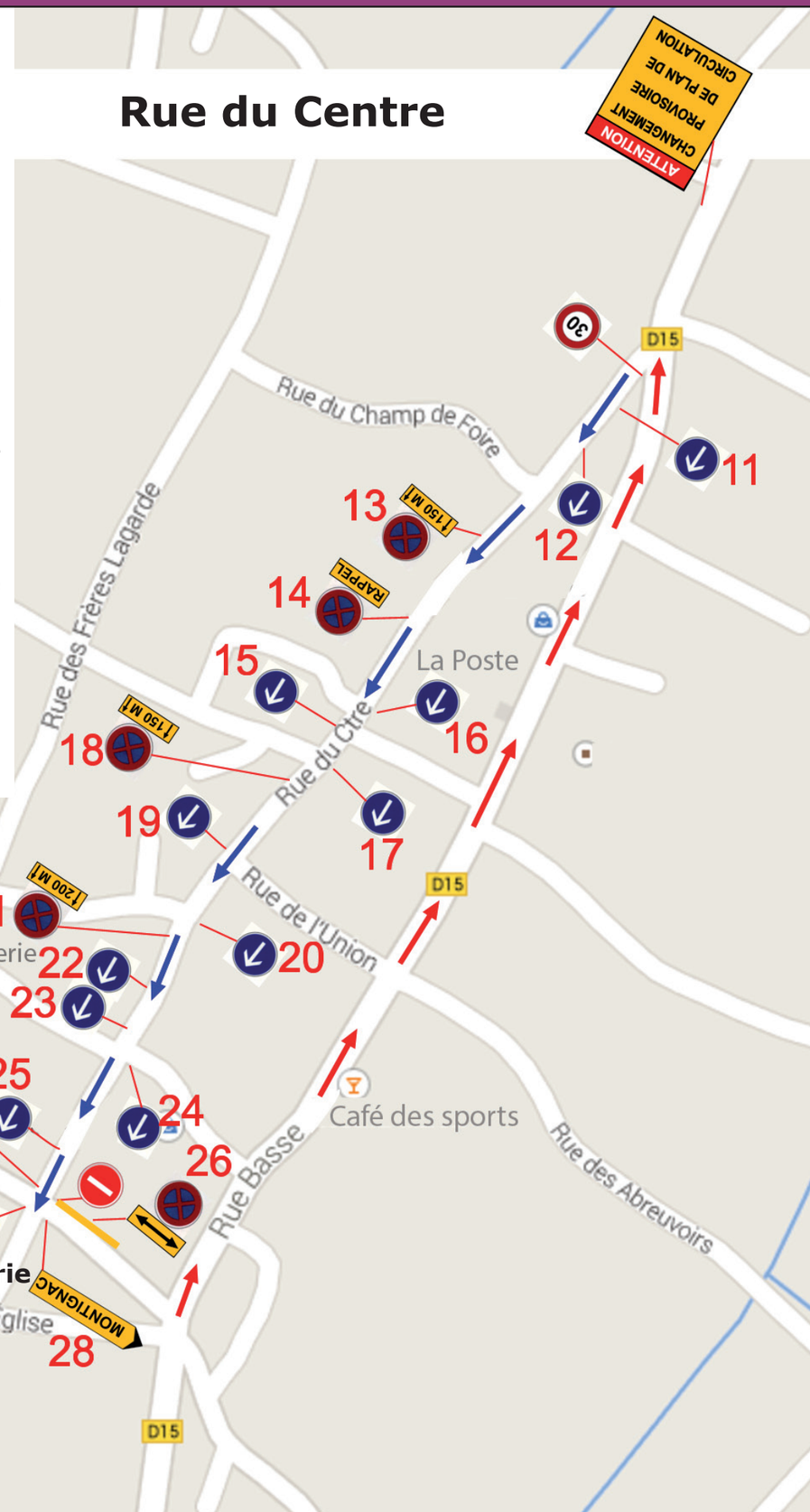
Rue du Centre